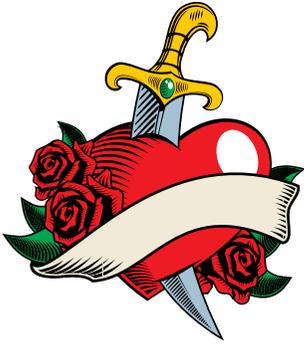




Des écoles sûres et accueillantes – Guide pour l'équité
et l'inclusion dans les écoles du Manitoba

TERMES ET CONCEPTS



di  **ersité =**
possibilité



TERMES ET CONCEPTS



Pour accéder au glossaire ou y ajouter des éléments, allez à <http://mygsa.ca/content/terms-concepts> [En anglais]

Termes et concepts

Acceptation	Boom Bye Bye inna Batty Bwoy
Accommodement religieux	Head
Adaptation	Bugger Man
AGH	Butch
Alliance gai-hétéro (ou AGH, parfois club des droits de la personne ou club de la diversité)	Camp
Allié	Capacitisme
Amour pour les personnes du même genre	Caractéristiques protégées
Androgynie	Caractéristiques sexuelles primaires
Antiraciste	Caractéristiques sexuelles secondaires
Antisémitisme	Chi Chi Gal
Asexuel	Chi Chi Man
	Cisgenre
Barrière; obstacle	Cisnormativité
Batty Fuckler	Cissexisme
Batty Man / Batty Bwoy	Code des droits de la personne du Manitoba
BGLTT	Colonialisme
Bi	Colonisation
Binarité homme/femme ou masculin/féminin, binarité de genre	Conformité de genre
Biphobie	Crime haineux
Bisexuel / bisexualité	Croyance
Bispirituel	Cyberintimidation
Boogaman	

Dans le placard	Femme
Discrimination	Femme trans
Discrimination systémique	Fierté
Diversité	Fif (ou fifi)
Drag queen / drag king	Fluidité du genre
Drapeau arc-en-ciel	Freaky Man
Droits de la personne	
Dysphorie de genre	Gai
Dysphorie sexuelle	Gendérisme
	GLBTQ
Éducation antidiscriminatoire	Gonades
Éducation antiraciste	Gouine
Éducation inclusive	Groupe dominant
Éducation multiculturelle	Groupe minoritaire
Égalité	Groupe racialisé (ou racisé)
En questionnement	
Équité	Haine
Espace positif pour les personnes LGBTQ	Harcèlement
Espace sécuritaire / sûr	Hétéro
Ethnicité	Hétéronormativité
Expression de genre	Hétérophobie
	Hétérosexisme
Fassy Hole / Fassie	Hétérosexisme et homophobie
Féminin	Hétérosexuel / hétérosexualité
	Hijira

Homme trans	Lesbienne
Hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH)	LGBT / GLBT
Homophobie	LGBTQ
Homosexuel / homosexualité	Loi sur les Indiens
Identité	Mahu
Identité de genre perçue	Masculin
Impartialité	Métis
Incapacité, invalidité, handicap	Minorité invisible
Intergenre	Minorité sexuelle
Intersectionnalité	Minorité visible
Intersexe / intersexué	Misogynie
Intervention	Monosexisme
Intimidation	
Inuit	Neutre (sur le plan du genre)
Invisibilité	Non conforme (sur le plan du genre)
Islamophobie	
Isolement	Obligation d'adaptation
	Oppression
Justice	Orientation sexuelle
Justice sociale	Orientation sexuelle perçue
Kathoey	Pansexuel
Kothi / koti	Panthi / girya

Partialité (parti pris)
Passer pour
Personne dont on a révélé
l'orientation sexuelle sans son
consentement
Personne trans

Queer; allosexuel, altersexuel

Race
Racialisation
Racisme
Racisme contre les Noirs
Raciste
Réassignement sexuel chirurgical
Religion
Respect
Révélation de l'orientation
sexuelle d'une personne sans son
consentement
Rôle de genre

Sécurité
Sexe / genre
Sexe / sexe assigné
Sexe biologique

Sexe génétique
Sexe et genre
Sexisme
Sodomite
Sortir / sortie du placard
Stéréotype
Stéréotype lié au genre
Stonewall
Style de vie / mode de vie

Trans
Transgenre
Transition
Transphobie
Transsexuel
Travelo
Travesti
Travestis
Troisième genre / sexe

Uzeze (Kitesha)

Violence faite aux gays

Consultez la section Sources à la fin des Références.



ACCEPTATION

Affirmation et reconnaissance des personnes dont la race, la religion, la nationalité, les valeurs, les croyances, etc. sont différentes des siennes propres. (EESM)

L'acceptation va au-delà de la tolérance en ce sens qu'elle dénote une attitude positive et ouverte (EESM).

ADAPTATION

Rajustement apporté à des politiques, à des programmes, à des lignes directrices ou à des pratiques, y compris les modifications de l'environnement physique et de divers types de critères, dans le but de permettre à chacun d'avoir accès à la prestation des services en toute égalité et d'y prendre part, et de participer et de s'acquitter de son mieux des tâches confiées dans un cadre professionnel ou éducatif. Des mesures d'adaptation sont adoptées afin que nul ne soit défavorisé ou ne fasse l'objet de discrimination fondée sur l'un des motifs illicites de discrimination, tels qu'ils sont énoncés dans le *Code des droits de la personne du Manitoba*, ou sur d'autres motifs similaires. (Adapté du MEO)

ADAPTATION À DES FINS DE CROYANCES RELIGIEUSES

Le *Code des droits de la personne* du Manitoba interdit toute discrimination injustifiée fondée sur la religion dans le cadre de l'ensemble des activités protégées en vertu du Code, notamment au travail (art. 14) et quant à l'obtention de services (art. 13). Par conséquent, les commissions scolaires sont tenues de prévoir des aménagements raisonnables pour les élèves et les employés qui désirent observer les principes ou les pratiques de leur religion, mais aussi pour ceux qui désirent ne prendre part à aucune forme de pratique religieuse. (Voir Adaptation) (CDPM)

AGH Voir « Alliance gai-hétéro ».

**ALLIANCE GAI-
HÉTÉRO (AGH)**

Groupe officiel formé de personnes LGBTQ et hétérosexuelles qui défendent la dignité et les droits des personnes LGBTQ et qui favorisent le changement au sein

des établissements et des milieux d'enseignement. (AY)

L'acronyme AGH désigne « alliance gai-hétéro ». Bien que la fonction précise des clubs varie d'une école à l'autre, les AGH sont généralement des groupes étudiants interpellés par les réalités LGBTQ. Ils servent parfois de groupes de soutien des élèves LGBTQ, des alliés et des jeunes dont les parents ou autres membres de la famille sont LGBTQ. Nombre de ces groupes préfèrent s'appeler autrement parce que le mot « gai » n'est pas aussi inclusif qu'ils le voudraient. En effet, l'expression n'inclut pas nécessairement les lesbiennes, les bisexuels ou les personnes bispirituelles, ni l'identité ou l'expression de genre. On trouve toutefois l'acronyme « AGH » dans les trousseaux d'outils de l'équité et de l'éducation inclusive d'Égale Canada, et le site Web national d'Égale de l'éducation inclusive et des écoles sécuritaires pour les LGBTQ s'appelle *MonAGH.ca* parce que le terme s'entend de tout groupe scolaire inclusif qui s'intéresse aux réalités LGBTQ. Le point de vue est cependant intéressant et il ferait un excellent sujet de discussion dans les groupes de discussion de *MonAGH.ca*, à une réunion d'AGH ou en classe! (Extrait des trousseaux d'outils de l'équité et de l'éducation inclusive d'Égale Canada).

Les alliances gai-hétéro (AGH) sont des clubs étudiants officiels dont les membres sont LGBTQ et hétérosexuels; en général, deux enseignants agissent à titre de conseillers pédagogiques. Les élèves d'une école qui possède une AGH savent qu'ils peuvent compter sur au moins un ou deux adultes pour aborder les réalités LGBTQ. Le but de l'AGH est de fournir un espace



sécuritaire bien nécessaire où les élèves LGBTQ et leurs alliés collaborent pour rendre l'école plus accueillante envers les jeunes qui appartiennent à une minorité sexuelle. Certaines AGH s'appellent autrement – club des droits de la personne ou club de justice sociale – pour indiquer qu'ils accueillent des membres non LGBTQ (certains de ces clubs ne sont cependant pas des AGH et ne travaillent pas nécessairement à combattre l'homophobie). (Extrait du rapport de la phase I de la première enquête nationale d'Égale sur le climat à l'école – le rapport intégral se trouve à *MonAGH.ca*.) Voir aussi « Espace positif pour les LGBTQ ».

ALLIÉ Personne (généralement hétéro) solidaire de la communauté LGBTQ. Elle croit au droit de chacun à la dignité et au respect, et est disposée à défendre ce droit. Les alliés ne s'identifient pas aux groupes qu'ils défendent – p. ex. un hétérosexuel peut être l'allié des communautés LGBTQ, et une lesbienne, des communautés trans). (Égale Canada)

ANDROGYNIE Identité ou apparence masculine et féminine, ni masculine ni féminine, ou entre les deux; comportements liés à l'un ou l'autre sexe, ou aux deux. Le terme est considéré comme offensant pour nombre de personnes LGBTQ. Voir aussi « Troisième sexe » et « Bispirituel ». (AY)

ANTIRACISME

Terme général qui décrit une activité, un événement, une politique ou un organisme qui combat toute forme de racisme. (EESM)

ANTISÉMITISME

Hostilité ou haine latente ou manifeste à l'égard d'individus juifs ou du peuple juif (mais pas tous les peuples sémitiques) et donnant lieu à une discrimination sociale, économique, institutionnelle, religieuse, culturelle ou politique. L'antisémitisme s'est aussi manifesté par des actes individuels de violence physique, de vandalisme, de destruction organisée de collectivités tout entières et de génocide. (FCRR)



ASEXUEL

Personne qui n'éprouve aucune attirance sexuelle ou qui s'intéresse peu ou pas aux activités sexuelles. (Égale Canada)



BARRIÈRE
(obstacle)

Obstacle intentionnel ou non, flagrant ou caché, susceptible de nuire à la participation entière et active d'une personne à la société sur un pied

d'égalité. Exemples de barrières :

- (a) barrière physique;
- (b) barrière architecturale;
- (c) barrière à l'information ou aux communications;
- (d) barrière liée à des comportements;
- (e) barrière technologique;
- (f) barrière érigée ou perpétuée par la mise en œuvre d'une politique ou d'une pratique.

(Adapté du MEO)

BATTY FUCKER

Argot à connotation péjorative qui désigne un homosexuel; popularisé par certaine musique *dancehall* homophobe. (Égale Canada)

BATTY MAN/BATTY BWOY

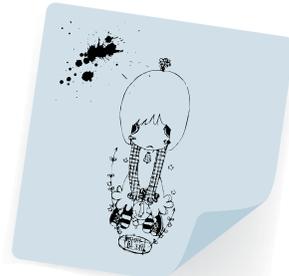
Argot à connotation péjorative qui désigne un homosexuel; popularisé par certaine musique *dancehall* homophobe. (Égale Canada)

BGLTT

Bisexuel, gai, lesbienne, transgenre et bispirituel. (FCEE)

BI

Abréviation de bisexuel. (AY)



BINARITÉ HOMME/FEMME OU MASCULIN/FÉMININ, BINARITÉ DE GENRE

Système où les personnes sont répartis en deux catégories seulement – homme ou femme, garçon ou fille. Selon ce système,

l'on s'attend à ce que les hommes et les femmes adoptent une apparence et des comportements différents les uns des autres. (SO)

Notion selon laquelle il n'existe que deux sexes (masculin et féminin) et deux genres (homme et femme), qu'ils forment des catégories opposées, discrètes et uniformes, et que le genre est déterminé par le sexe. (Égale Canada)

BIPHOBIE

Crainte ou haine de la bisexualité qui se manifeste souvent par l'injure, l'intimidation, l'exclusion, les préjugés, la discrimination ou la violence. Quiconque est bisexuel (ou est présumé l'être) est une cible potentielle de biphobie. (Égale Canada)

BISEXUEL / BISEXUALITÉ

Personne qui éprouve une attirance émotionnelle et sexuelle pour les hommes et les femmes. (Égale Canada)

Personne attirée sexuellement par les hommes et les femmes. (EESM)

BISPIRITUEL

Le terme « bispirituel » est apparu en 1990, à la troisième conférence intertribale annuelle des gais et lesbiennes des Premières nations et des Amérindiens. Terme spirituel, il a été adopté à l'époque par les participants autochtones à la conférence s'identifiant comme gais, lesbiennes, bisexuels et trans. Le terme est à présent employé par nombre d'Autochtones de Turtle Island. Le mot est propre aux Amérindiens LGBTQ parce que les liens des Premières



nations au territoire et à l'écologie sont d'ordre culturel, historique et familial.

Certains Autochtones préfèrent se définir comme bispirituels au lieu ou en plus de lesbiennes, gais, bisexuels, trans ou queer. Avant la colonisation européenne, les personnes bispirituelles étaient des membres respectés de leurs collectivités et avaient souvent un statut particulier. Dans certaines nations, on croyait qu'elles possédaient la capacité unique de comprendre les points de vue masculins et féminins. Les personnes bispirituelles étaient souvent les visionnaires et les guérisseurs de leurs collectivités. Le terme affirme l'interrelation de tous les aspects de l'identité – y compris le genre, la sexualité, la communauté, la culture et la spiritualité. Bispirituel s'ajoute à nombre de mots de langues autochtones pour désigner cette réalité. (Égale Canada)

Par conséquent, les personnes bispirituelles se réapproprient les riches et diverses traditions et connaissances des peuples des Premières nations, y compris celles qui sont disparues en raison de la subversion des cultures autochtones par la colonisation, la christianisation et l'assimilation. Le terme et le concept sont « panhistoriques » et « pantribaux ». Pour nombre d'Autochtones LGBTQ, se définir comme personne bispirituelle est une forme de libération des identités qui leur ont été imposées par d'autres cultures et mouvements. Cela veut essentiellement dire que les personnes LGBTQ peuvent refléter les énergies et les forces masculines et féminines (genres et sexes) qui créent la vie (humaine, animale et végétale) et que la diversité inhérente est considérée comme sacrée et intrinsèque de l'ordre naturel. (Albert McLeod)

De nos jours, un nombre grandissant de membres des Premières nations, de Métis et d'autres Autochtones LGBTQ se reconnaissent bispirituels. L'expression est un outil d'autonomisation qui s'impose dans un contexte de racisme, d'homophobie et de sexisme tenaces. Pour nombre d'Autochtones, l'identité spirituelle leur redonne le pouvoir de

se définir et coïncide avec leur vision du monde, leur culture distincte, leur histoire et leur façon d'être.

Soulignons cependant que même si le terme « bispirituel » a été adopté par un grand nombre de membres des Premières nations pour se distinguer des concepts occidentaux d'identité de genre et sexuelle, le terme ne s'est pas répandu à l'ensemble des collectivités des Premières nations et autochtones de l'Amérique du Nord. (Albert McLeod)

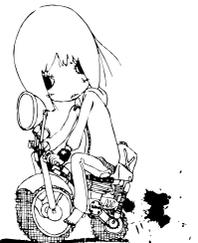
Terme utilisé par certaines Premières nations pour désigner les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles ou transgenres appartenant à leur culture. (VSB)

BOOGAMAN Argot à connotation péjorative qui désigne un homosexuel. (Égale Canada)

**BOOM BYE BYE
INNA BATTY BWOY HEAD** Argot qui signifie « une balle dans la tête de l'homosexuel », popularisée par certaine musique dancehall homophobe. (Égale Canada)

BUGGER MAN Argot à connotation péjorative qui désigne un homosexuel; popularisé par certaine musique dancehall homophobe et. (Égale Canada)

BUTCH Argot servant à désigner les personnes dont les traits ou les comportements sont considérés comme étant masculins; peut avoir une connotation péjorative; utilisé également par les lesbiennes et les homosexuels pour se décrire selon diverses notions de genre. (AY)





CAMP Terme anglais qui désigne un style délibérément affecté ou exagéré, parfois pour produire un effet humoristique.
(AY)

CAPACITISME Préjugés, stéréotypes et discrimination envers des personnes ayant des troubles de développement, affectifs, sensoriels ou liés à la santé ou à la capacité physique. On le trouve dans les structures, les politiques, les procédures et les programmes organisationnels et institutionnels ainsi que dans les attitudes et les comportements individuels. (MEO)

CARACTÉRISTIQUES PROTÉGÉES La *Code des droits de la personne du Manitoba* « interdit la discrimination fondée sur les caractéristiques suivantes, appelées « caractéristiques protégées » :

- l'ascendance, y compris la couleur et la race;
- la nationalité;
- l'origine ethnique;
- la religion;
- l'âge;
- le sexe, y compris la grossesse et l'identité sexuelle;
- les caractéristiques fondées sur le sexe;
- l'orientation sexuelle;
- l'état matrimonial ou le statut familial;
- la source de revenu;
- les convictions politiques;
- les incapacités physiques ou mentales. »

Le *Code* interdit la discrimination fondée non seulement sur ces caractéristiques mais aussi sur les stéréotypes relatifs à un groupe plutôt que sur le mérite individuel. (CDPM)

CARACTÉRISTIQUES SEXUELLES PRIMAIRES

Caractéristiques physiques présentes à la naissance et qui servent à déterminer le sexe biologique : un pénis et un scrotum pour le sexe masculin, une vulve, un vagin, un clitoris et des lèvres pour le sexe féminin. (AY)

CARACTÉRISTIQUES SEXUELLES SECONDAIRES

Caractéristiques physiques qui ne se sont pas présentes à la naissance, mais qui se développent à la puberté par suite de la libération d'hormones par les gonades et la glande surrénale. Elles incluent la pilosité du visage et de la poitrine (hommes), les seins (femmes) et la pilosité pubienne (tous). (AY)

CHI CHI GAL

Argot à connotation péjorative qui désigne les lesbiennes. (Égale Canada)

CHI CHI MAN

Argot à connotation péjorative qui désigne les homosexuels. (Égale Canada)

CISGENRE (ou cissexuel)

Désigne une personne dont l'identité de genre correspond à son sexe assigné. (Égale Canada)

CISNORMATIVITÉ

Parti pris culturel ou social, souvent implicite, qui présume que tout le monde est cisgenre et qui, par conséquent, privilégie les identités cisgenres et méprise ou sous-représente la variance de genre. (Égale Canada)



CISSEXISME

Préjugé et discrimination en faveur des identités et expressions cisgenres; inclut la présomption que l'identité cisgenre est supérieure et préférable. (Égale Canada)

CODE DES DROITS DE LA PERSONNE DU MANITOBA (LE CODE)

Loi provinciale qui assure à tous les mêmes droits et les mêmes chances sans discrimination dans des domaines particuliers comme l'éducation, l'emploi, le logement et les services. Le but du *Code* est de prévenir et de combattre la discrimination et le harcèlement. (Se trouve à <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/h175f.php>)

COLONIALISME

Désigne généralement la période de colonisation et de domination européennes, à compter des années 1400 et depuis lors, dans les Amériques, en Asie et en Afrique, sous différentes formes – des colonies d'établissement comme au Canada aux colonies sans établissement comme en Inde sous le régime britannique. Le colonialisme diffère entre les nations colonialistes et au fil du temps. Par exemple, les politiques colonialistes françaises et britanniques étaient différentes, tandis que le colonialisme moderne est souvent perçu comme faisant partie de la mondialisation, qui comprend l'exploitation de la main-d'œuvre et des ressources nationales par les multinationales et l'élargissement des accords de libre-échange et des blocs. (PGO)

COLONISATION

La colonisation désigne essentiellement l'établissement d'une colonie par un groupe de personnes qui cherchent à s'emparer d'un territoire ou d'un pays, grâce notamment à un peuplement massif et à l'implantation de leur civilisation et de leur culture.

Lorsque le territoire est déjà occupé, la colonisation désigne alors le déplacement ou la mise en tutelle des populations déjà établies (autochtones) sur le territoire.

Au Canada, la colonisation a entraîné le déplacement des Premières nations et des Inuits, et des Métis ultérieurement, ainsi que la saisie de vastes étendues leur appartenant. À la faveur de traités, de la *Loi sur les Indiens* et d'autres moyens, les peuples autochtones ont été asservis et dominés par les colonisateurs. Le déplacement, la dépossession et la domination ont entraîné l'institutionnalisation des inégalités de même que l'oppression culturelle, socioéconomique et politique systémique des peuples autochtones.

CONFORMITÉ DE GENRE

à la naissance. (AY)

Le fait de se comporter conformément au rôle de genre déterminé par la culture en fonction de son sexe assigné

CRIME HAINEUX

Au Canada, le *Code criminel* prévoit quatre infractions spécifiques qui sont considérées comme des crimes de haine, soit l'encouragement au génocide, l'incitation publique à la haine, la fomentation volontaire de la haine et le méfait envers les biens religieux. De plus, d'autres infractions criminelles (voie de fait et méfait) peuvent être considérées comme des crimes haineux si elles sont motivées par la haine envers un groupe identifiable. L'infraction peut cibler la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, l'incapacité mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur semblable. (Voir Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2012001/article/11635-fra.htm>)



CROYANCE



La religion ou la croyance ou les croyances religieuses, les associations religieuses ou les activités religieuses comptent parmi les motifs illicites de discrimination en vertu du *Code des droits de la personne* du Manitoba. Selon la Commission des droits de la personne du Manitoba, cela inclut « la présence ou l'absence de religion, de croyance, de croyances religieuses, d'associations religieuses ou d'activités religieuses ». (MESURE D'ADAPTATION RAISONNABLE À DES FINS DE CROYANCES RELIGIEUSES, http://www.manitobahumanrights.ca/publications/policy/policy_reasonable-accomodation-of-religious-belief.fr.html).

Le *Code des droits de la personne* du Manitoba ne définit pas le terme « croyance ». Pour sa part, la Commission des droits de la personne de l'Ontario (CDPO) la définit comme étant une « croyance religieuse » ou une « religion », « un système reconnu et une confession de foi, comprenant à la fois des convictions et des observances ou un culte. La foi en Dieu ou en des dieux, ou en un être suprême ou une divinité n'est pas une condition essentielle de la définition de croyance. La CDPO accepte le terme « religion » dans son sens le plus large, par exemple des groupes confessionnels sans divinité, comme les principes et pratiques spirituelles des peuples autochtones, ainsi que les nouvelles religions de bonne foi (chacune étant évaluée individuellement) ». « Pour qu'il y ait croyance au sens de la loi, il faut et il suffit qu'il y ait à la fois des convictions et des pratiques religieuses, pourvu que ces convictions soient entretenues et que ces pratiques soient observées de façon sincère. » Plus de détails à <http://www.ohrc.on.ca/fr/politique-sur-la-croyance-et-les-mesures-dadaptation-relatives-aux-observances-religieuses/croyance#sthash.YhX59uVh.dpuf>

CYBERINTIMIDATION

Selon l'alinéa 1.2(2.c.ii) de la *Loi sur les écoles publiques du Manitoba*, la cyberintimidation est le type d'intimidation qui « peut se faire par tout moyen de communication électronique, y compris les médias sociaux, la messagerie texte, la messagerie instantanée, les sites Web et le courrier électronique ».



DANS LE PLACARD

Dissimulation volontaire de son identité de genre ou orientation sexuelle, généralement par crainte de discrimination ou de violence; susceptible de causer l'isolement et la douleur psychologique. Voir aussi « Placard ». (AY)

DISCRIMINATION

Traitement non équitable ou préjudiciable d'une personne ou d'un groupe de personnes; désigne ici un traitement injuste fondé sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. (AY)

Traitement non équitable de personnes ou de groupes marginalisés depuis longtemps par une personne, un groupe ou une institution qui, par le déni de certains droits relatifs à l'éducation, politiques, sociaux, économiques et culturels, entraîne l'inégalité ou la subordination. Selon la Commission canadienne des droits de la personne, « la discrimination, c'est le fait de réserver à quelqu'un un traitement différent, négatif ou défavorable, à cause d'un motif de discrimination comme la race, la religion, le sexe, etc. Les lois sur les droits de la personne définissent la discrimination comme le fait d'établir une distinction entre certaines personnes ou certains groupes en se fondant sur de tels motifs ». (EESM)

Lorsqu'une personne est traitée moins favorablement qu'une autre en raison de son orientation sexuelle, réelle ou perçue, de son sexe, de son identité ethnique, de sa religion, etc. (SO)

DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE

Institutionnalisation de la discrimination par voie de politiques et de pratiques qui peuvent paraître neutres à première vue, mais qui ont pour effet d'exclure certains groupes, de sorte que divers groupes minoritaires subissent une discrimination, intentionnelle ou non. Le racisme systémique agit directement ou indirectement afin de

maintenir la structure du pouvoir et les avantages dont jouissent les groupes dominants. Il donne lieu à la répartition inégale des ressources et des récompenses économiques, sociales et politiques parmi divers groupes. Il empêche en outre certains groupes de participer pleinement à la société et érige des obstacles à l'éducation, à l'emploi, au logement et à d'autres services dont peuvent se prévaloir les groupes dominants. La discrimination systémique découle également de certaines lois et de certains règlements gouvernementaux. (EESM)

DIVERSITÉ Éventail de caractéristiques que possèdent toutes les personnes, qui les distinguent comme individus et les identifient à un ou à des groupes. Le terme englobe l'ensemble des différences entre les peuples et d'usage courant au Canada et aux États-Unis dans les programmes qui visent à réduire la discrimination et à promouvoir l'égalité des chances et des résultats pour tous les groupes. Les aspects de la diversité incluent, mais sans s'y limiter, l'ascendance, la culture, l'identité ethnique, le genre, l'identité de genre, la langue, les capacités physiques et intellectuelles, la race, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, le statut socioéconomique, le lieu d'habitation (urbain/rural), l'âge, la foi ou les croyances. (EESM)

DRAG QUEEN/DRAG KING Personne qui porte les vêtements et adopte les manières du sexe opposé dans le but de divertir; en général, la personne ne se définit pas comme transgenre. (AY)

DRAPEAU ARC-EN-CIEL Emblème du mouvement LGBT conçu en 1978. Le drapeau arc-en-ciel est reconnu par l'International Congress of Flag Makers [congrès international des fabricants de drapeaux]. (ATA)



DROITS DE LA PERSONNE Les droits de la personne affirment et protègent le droit de chaque individu de vivre et de travailler sans discrimination ni harcèlement.

Les politiques et les lois relatives aux droits de la personne visent à créer un climat où la dignité, la valeur et les droits de chacun sont respectés, sans égard à l'âge, à l'origine ancestrale, à la citoyenneté, à la couleur, aux croyances religieuses (foi), aux déficiences, à l'origine ethnique, au statut familial, au sexe, à l'état civil, au lieu d'origine, à la race, à l'orientation sexuelle ou au statut socio-économique.

La *Déclaration universelle des droits de l'homme* étend ces droits au monde entier. Les citoyens canadiens jouissent de certains droits qui découlent de la tradition canadienne de démocratie, de respect de la dignité humaine et de liberté. Ces droits sont enchâssés dans les codes des droits de la personne et dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. (EESM)

DYSPHORIE DE GENRE Terme médical qui désigne un mécontentement ou un malaise à l'égard du rôle de genre que la culture attribue au sexe biologique; le terme déplaît à nombre de personnes transgenres parce qu'il suggère qu'elles ont un problème; peut coïncider ou non avec la dysphorie sexuelle. (AY)

DYSPHORIE SEXUELLE Terme médical qui désigne le mécontentement ou le malaise d'une personne à l'égard de son sexe biologique assigné à la naissance; dichotomie entre le sentiment profond de son identité de genre et le sexe biologique apparent; le terme déplaît à nombre de personnes transgenres parce qu'il suggère qu'elles ont un problème; peut coïncider ou non avec la dysphorie de genre. (AY)

ÉDUCATION ANTIDISCRIMINATOIRE

Méthodes pédagogiques visant à éliminer du système d'enseignement toute forme de

discrimination fondée sur des motifs illicites tels qu'ils figurent dans le Code des droits de la personne du Manitoba et la Charte canadienne des droits et libertés, et sur d'autres motifs. D'autres expressions comme « éducation contre les préjugés » et « éducation antiraciste » servent également à décrire ces efforts.

L'éducation antidiscriminatoire (voir « Antiracisme ») cherche à repérer et à modifier les politiques, procédures et pratiques éducationnelles qui tolèrent ou favorisent la discrimination, de même que les attitudes et les comportements qui soutiennent et renforcent ces politiques et pratiques. Elle permet au personnel enseignant et aux élèves d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour procéder à l'examen critique et à la remise en question des notions de discrimination, de pouvoir et de privilège. L'éducation antidiscriminatoire préconise l'élimination des préjugés ou partis pris discriminatoires et des obstacles systémiques pour un vaste éventail de groupes. (Adapté du MEO)

ÉDUCATION ANTIRACISTE

Approche visant à éliminer toute forme de racisme et de combattre les disparités sociales, économiques et éducatives qui

confrontent les groupes ethnoculturels, ethnoraciaux et autres. Elle imprègne toutes les matières et pratiques scolaires, et s'appuie sur une approche systémique du changement (plutôt que se limiter à l'enseignement des enjeux sociaux dans le cadre d'un programme d'études). Elle vise principalement à favoriser la pensée critique chez les enseignants et les élèves relativement au racisme et à ses origines ainsi qu'aux questions de pouvoir, de justice et d'inégalité, et à combattre le racisme à tous les niveaux – personnel, culturel et institutionnel. L'éducation antiraciste peut également se dérouler dans un cadre informel. (EESM)



ÉDUCATION INCLUSIVE Lorsqu'il s'applique aux programmes ou aux établissements d'enseignement, le terme « inclusif » désigne la formation réussie de tous les élèves tout en reconnaissant et en respectant la diversité. Cette approche se fonde sur les principes d'acceptation et d'inclusion de tous les membres de la population étudiante. Les élèves se reconnaissent dans leurs programmes d'études, leurs milieux physiques et la collectivité, où la diversité est valorisée et où toutes les personnes sont respectées. (EESM)

ÉDUCATION MULTICULTURELLE Terme général qui peut désigner un ensemble structuré d'activités d'apprentissage et de programmes d'études conçus pour favoriser et approfondir la compréhension et le respect de la diversité culturelle. Le terme évoque souvent la diversité raciale, ethnique, religieuse, linguistique, nationale, internationale et politique, et englobe aussi la culture, le patrimoine, l'histoire, les croyances et les valeurs des divers peuples au sein d'une société pluraliste.

ÉGALITÉ Il s'agit d'une démarche pédagogique qui vise à reconnaître positivement la diversité des cultures, des religions, des langues et des identités ethniques dans la culture scolaire, les programmes d'études et les partenariats communautaires maison-école.

Le synonyme « interculturel » est plus répandu au Québec et en Europe. (EESM)

EN QUESTIONNEMENT S'entend d'une personne incertaine de son orientation sexuelle ou identité de genre. (Égale Canada)

ÉQUITÉ

Principe de traitement juste, inclusif et respectueux de toutes les personnes. L'équité ne signifie pas que tout le monde est traité de la même façon sans égard aux différences individuelles. Pour qu'un traitement soit équitable, il faut tenir compte de la diversité afin de répondre aux divers besoins et exigences individuels. Comme concept qui sous-tend des éléments sociaux et éducatifs, l'équité tient compte de la présence d'obstacles systémiques et d'inégalités sociales, propose des politiques et des pratiques visant à les surmonter, et fournit aux personnes et aux groupes la possibilité de réussite scolaire, d'emploi et de mobilité sociale. Sous l'angle de l'équité, la réussite scolaire doit être un objectif inclusif plutôt qu'exclusif. (EESM)

ESPACE POSITIF POUR LES PERSONNES LGBTQ

Les espaces positifs pour les personnes LGBTQ servent à créer des écoles exemptes de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et les identités de genre :

- ils permettent à tous les élèves de se sentir inclus et bienvenus afin qu'ils concentrent leurs efforts à l'atteinte d'objectifs scolaires et à la participation à des activités sociales et parascolaires;
- ils permettent à tous les membres de la communauté scolaire de se sentir bienvenus et inclus afin de créer des milieux d'apprentissage et de travail positifs;
- ils réduisent la peur et la désapprobation de la diversité sexuelle et des genres;
- ils encouragent l'inclusion des vies, de la politique, de la culture, des familles et des réalités des LGBTQ dans les programmes d'études, les choix de cours et les possibilités de recherche. [1]

L'expression « espace positif » a été créée en 1996 à l'Université de Toronto par suite d'une attaque homophobe contre un professeur. Un module de formation sur les réalités LGBTQ a été élaboré et tous participants – professeurs, personnel et étudiants – ont reçu un autocollant du nouveau symbole de l'espace positif – une combinaison du drapeau arc-en-ciel et du triangle renversé, employé pour identifier les personnes LGBTQ durant l'Holocauste.



De : <http://www.cca-ace.ca/education-canada/article/gift-positive-space-groups-transformation-lgbtq-students>

Voir aussi Alliance gai-hétéro (AGH)

ESPACE SÉCURITAIRE / SÛR

Lieu où quiconque peut se détendre et s'exprimer librement sans crainte de se sentir mal à l'aise, rejeté ou en danger à cause de son sexe, sa race ou son origine ethnique, son orientation sexuelle ou identité de genre, sa culture, son âge ou ses capacités physiques ou intellectuelles. Lieu où les règles protègent la dignité et le respect de soi et où l'on encourage fortement le respect d'autrui. (AY)

ETHNICITÉ

Concept social et politique qu'utilisent les personnes et les collectivités pour se définir et définir autrui. Le terme peut décrire la façon dont les personnes se définissent, se distinguent, s'organisent et se regroupent en fonction d'une homogénéité linguistique, historique, géographique, religieuse ou raciale. L'ethnicité désigne également le système commun de croyances, de valeurs, de pratiques et d'allégeances d'un groupe qui se perçoit comme tel. Il s'agit essentiellement de l'attachement d'une personne ou d'un groupe à un patrimoine culturel commun. « Ethnicité » et « identité ethnique » sont interchangeableables. (EESM)

EXPRESSION DE GENRE

Façon dont une personne se présente et communique son identité de genre à la société par la tenue vestimentaire, la voix, le langage corporel, la coiffure ainsi que l'accentuation ou l'atténuation de traits corporels ou de comportements utilisés en public pour exprimer son genre – masculin, féminin ou autre. Les traits et les comportements associés à la masculinité et à la féminité sont propres à la culture et changent avec le temps. L'expression de genre n'est pas une indication de l'orientation sexuelle. S'appelle aussi « présentation de genre ». (Égale Canada)

FASSY HOLE / FASSIE Argot s'appliquant aux hommes et aux femmes popularisé par certaine musique dancehall homophobe; connotation généralement péjorative. (Égale Canada)

FÉMININ Terme servant à décrire des comportements sociaux et culturels propres au sexe féminin; voir aussi « Masculin ». (AY)

FEMME (prononcé “fem” en anglais) Expression de genre traditionnellement féminine.

FEMME TRANS (ou femme transsexuelle) Personne à qui l'on a assigné le sexe masculin à la naissance, mais qui s'identifie comme femme. Elle s'identifie souvent comme femme sans utiliser le préfixe « trans ». (Égale Canada)

FIERTÉ Sert à désigner des activités et des programmes qui se déroulent à l'échelle nationale, dans les villes et les quartiers, généralement en juin (voir « Stonewall »), pour marquer la lutte continue pour l'égalité des personnes LGBTQ. (AY)

FIF (ou fifi) Terme péjoratif très répandu au Québec pour dénigrer les homosexuels. Souvent accompagné d'un qualificatif pour en accentuer la portée (p. ex., « osti de fif » – Osti de fif! également le titre de la biographie de Jasmin Roy, acteur et animateur de télévision homosexuel québécois). (Équivalents : tapette, moumoune)



FLUIDITÉ DU GENRE

Reconnaissance que les notions sociales d'identité et d'expression du genre se situent sur une échelle et ne peuvent se limiter à deux genres; sentiment que son genre n'obéit pas à la notion sociale selon laquelle il n'existe que deux genres. (Égale Canada)

FREAKY MAN

Argot à connotation généralement péjorative qui désigne les homosexuels; popularisé par certaine musique *dancehall* homophobe. (Égale Canada)

GAI

Personne qui éprouve une attirance émotionnelle et sexuelle pour des personnes du même sexe ou genre; désigne à la fois les femmes et les hommes, ou les hommes seulement. (Égale Canada)

GENDÉRISME

Présomption selon laquelle l'identité ou l'expression du genre d'une personne doit se conformer aux stéréotypes traditionnels associés au sexe assigné à la naissance. (VSB)

GENRE

Classification sociale voulant qu'une personne soit de sexe masculin ou féminin. Tandis que le sexe est une classification externe, le genre se révèle dans un contexte social. (Égale Canada)

GLBTQ

Acronyme standard de gai, lesbienne, bisexuel, transgenre et en questionnement; on trouve des variations qui incluent « I » pour intersexe et un deuxième « Q » pour *queer*. (AY)

GONADES

Glandes (ovaires et testicules) qui produisent les gamètes. (AY)



GOVINE Terme péjoratif qui désigne les lesbiennes ou les femmes qui adoptent le rôle, l'apparence, les manières ou les comportements qu'une culture attribue habituellement aux hommes. Le mot a été repris par certaines gens pour s'identifier à diverses notions du genre. (AY)

GROUPE DOMINANT Dans une société donnée, le groupe qui est considéré comme le plus puissant et le plus privilégié. Il exerce un pouvoir et une influence sur les autres de diverses manières (pouvoir social, politique, etc.). (Adapté du MEO)

GROUPE MINORITAIRE Sur le plan sociologique, le concept de « groupe minoritaire » ne désigne pas un groupe qui se trouve en nombre inférieur, mais qui est défavorisé, démuné ou exclus, qui fait l'objet de discrimination ou qui est exploité. Comme collectivité, le groupe minoritaire possède un statut subalterne dans la société.

Au Canada, l'expression désigne diverses identités ethnoraciales autres que le groupe de race blanche dominant. Dans certaines régions, ces groupes ne sont pas toujours en minorité numérique. Les droits des minorités sont protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés*, les lois et les codes sur les droits de la personne et la *Convention des Nations Unies sur les droits des minorités*. Le terme peut sous-entendre un rang social inférieur. Dans l'usage courant, minorité raciale ou visible désigne les personnes qui ne sont pas de race blanche; minorité ethnique, celles dont l'origine ancestrale n'est ni anglaise ni anglo-saxonne; et minorité linguistique désigne les personnes dont la langue maternelle n'est pas l'anglais (ou le français au Québec). (EESM)

GROUPE RACIALISÉ
(ou racisé) L'expression s'applique à tous les groupes qui ne sont pas considérés comme appartenant au groupe dominant au motif de la race, de la couleur ou de l'origine ethnique perçue et qui, par conséquent, peuvent être assujettis à des inégalités sociales ou à un traitement différent et inégal. (Adapté du MEO)



HAINES Profonde antipathie ou animosité, parfois inconsciente, souvent irrationnelle et occasionnellement exprimée par la violence; émotion autodestructrice et corrosive. (AY)

HARCÈLEMENT Comportement hostile ou tenace, communication répétée (sous toutes les formes) d'attitudes, de croyances ou d'actions négatives envers un individu ou un groupe dans le but de le dénigrer. Comportement inopportun qui cause de la détresse chez la victime. Subtil ou flagrant, le harcèlement peut prendre la forme d'injures, de plaisanteries ou d'affronts, de graffitis, de menaces, de traitement désobligeant, d'insultes écrites ou de violence physique.

Le harcèlement est illégal au motif de la race, de l'identité ethnique ou nationale, du sexe, de l'état matrimonial, de l'incapacité, de l'orientation sexuelle, du réassignement sexuel, de la religion, des croyances et de l'âge.

Certains gestes ou comportements peuvent être considérés comme du harcèlement même s'ils ne visent pas directement la victime ou qu'ils ne sont pas délibérément offensants. Il faut se rappeler que c'est l'effet du comportement qui détermine s'il y a harcèlement, et non l'intention. (EESM)

HÉTÉRO Abréviation d'hétérosexuel. (AY)

Abréviation désignant les membres hétérosexuels de notre communauté. (VSB)

HÉTÉRONORMATIVITÉ Préjugé culturel ou social, souvent implicite, qui présume que nous sommes tous hétérosexuels, qui privilégie l'hétérosexualité et qui marginalise ou sous-représente les relations homosexuelles. (Égale Canada)

HÉTÉROPHOBIE

Peur ou méfiance à l'égard des hétérosexuels et de tout ce qui est associé à l'hétérosexualité; se fonde souvent sur des expériences de vie négatives. (AY)

HÉTÉROSEXISME

Préjugé et parti pris en faveur de l'hétérosexualité. Présomption que l'hétérosexualité est une orientation sexuelle supérieure et préférable. (Égale Canada)

HÉTÉROSEXISME ET HOMOPHOBIE

L'hétérosexisme s'appuie sur la présomption que nous sommes tous hétérosexuels et que l'hétérosexualité est supérieure et plus souhaitable que l'homosexualité. L'homophobie désigne la « peur et la haine irrationnelles des homosexuels ». Les deux se perpétuent par des stéréotypes négatifs et représentent un danger pour les personnes et les collectivités. (VSB)

HÉTÉROSEXUEL / HÉTÉROSEXUALITÉ

Attirance émotionnelle et/ou sexuelle d'un homme envers une femme, ou d'une femme envers un homme. On emploie aussi l'abréviation « hétéro ». (Égale Canada)

HIJIRA

La hijira, troisième sexe institutionnalisé en Inde, n'est ni un homme, ni une femme, mais contient des traits des deux sexes/genres. La société considère la hijira comme un être intersexe, un homme impotent qui décide de se faire castrer. La hijira porte des vêtements et adopte certains comportements féminins. Elle gagne sa vie en recueillant des aumônes ou en touchant une rémunération pour des prestations à des mariages, à des naissances ou à des festivals. (HI)

Terme qu'utilisent un homme qui ne se dit ni homme ni femme, et qui déclare appartenir à un troisième sexe/genre. La *hijira*



porte des vêtements féminins en privé et en public et fait partie d'une solide communauté sociale, religieuse et culturelle. La castration rituelle fait partie de l'identité de la *hijira*, mais les *hijiras* ne sont pas tous castrés. Les rapports sexuels avec des hommes sont courants, et comme les hommes qui ont des relations sexuelles avec les *kothis*, ceux-ci se considèrent comme de « vrais hommes » (voir *Pathi / girya*), et non comme des homosexuels. (MHI)

HOMMES AYANT DES RELATIONS SEXUELLES AVEC D'AUTRES HOMMES (HARSAH)

Désignent les hommes qui ont des rapports sexuels avec

d'autres hommes. Incluent des hommes se définissent comme hétérosexuels, gais ou bisexuels. (AY)

HOMME TRANS (ou homme transsexuel)

Personne à qui l'on a assigné le sexe féminin à la naissance, mais qui s'identifie comme homme. La personne

s'identifie souvent comme homme sans utiliser le préfixe « trans ». (Égale Canada)

HOMOPHOBIE

Peur ou haine de l'homosexualité, qui se manifeste souvent par les injures,

l'intimidation, l'exclusion, les préjugés, la discrimination ou la violence. Quiconque est LGBT (ou présumé l'être) est une cible de l'homophobie. (Égale Canada)

HOMOSEXUEL / HOMOSEXUALITÉ

Personne qui éprouve une attirance émotionnelle et/ou sexuelle envers les personnes du même sexe/genre.

Parce que le terme a toujours été associé à un modèle médical de l'homosexualité et qu'il peut avoir une connotation négative, la plupart des gens préfèrent employer des termes comme lesbienne, gai ou bisexuel. (ATA)

Personne qui éprouve une attirance sentimentale, émotionnelle et/ou sexuelle envers des personnes du même sexe/genre; orientation sexuelle normale de cause inconnue; voir aussi « bisexualité », « hétérosexualité », « gai » et « lesbienne ». (AY)

Personne qui éprouve une attirance pour des personnes du « même » sexe, dans un système de binarité homme/femme ou masculin/féminin. (SO)

Terme scientifique inventé au 19^e siècle pour désigner les personnes qui éprouvent une attirance sexuelle pour des personnes du même sexe/genre. (VSB)



IDENTITÉ Tout ce qui détermine la perception de soi; concept de soi qui revêt de multiples facettes et qui évolue tout au long de la vie. (AY)

IDENTITÉ DE GENRE Expérience intime et personnelle de son genre, sentiment profond d'être un homme ou une femme, ou d'appartenir entièrement à un autre genre. Le genre d'une personne correspond ou non au sexe assigné à sa naissance. Étant donné que l'identité de genre est interne, elle n'est pas nécessairement visible. Il est aussi possible de ne pas avoir d'identité de genre et de ne pas s'identifier à aucun genre. (Égale Canada)

IDENTITÉ DE GENRE PERÇUE Présomption qu'une personne est trans, cisgenre ou intergenre sans connaître sa véritable identité de genre. Les perceptions relatives à l'identité de genre s'appuient souvent sur des stéréotypes liés à l'expression de genre (p. ex., l'apparence que « devrait » avoir un homme trans). (Égale Canada)

INCAPACITÉ (aussi invalidité ou handicap) Les êtres humains possèdent diverses capacités. L'incapacité est une anomalie congénitale ou acquise ou un état qui peut empêcher une personne de participer pleinement aux activités scolaires, sociales, économiques, politiques, religieuses, institutionnelles ou organisées d'un groupe, ou rendre nécessaires des aménagements pour lui permettre d'y participer pleinement. Les déficiences visibles sont manifestes et la discrimination ou la stigmatisation consécutive est plus prévisible que dans les cas de déficiences invisibles, qui ne sont pas immédiatement perceptibles. Les personnes handicapées forment un des groupes visés par les programmes d'équité en matière d'emploi. L'auto-identification volontaire est un aspect important de cette définition.

INTERGENRE (genderqueer)

Désigne la personne dont l'identité de genre ne correspond pas aux attentes de la société. Les personnes qui se reconnaissent intergenres s'identifient à la fois au genre masculin et féminin, à l'un ou à l'autre, ou rejettent totalement la notion de binarité des genres. Les personnes intergenres s'identifient ou non comme trans. (Égale Canada)

INTERSECTIONNALITÉ

Concept permettant d'analyser les relations et les structures sociales dans une société donnée. L'intersectionnalité reconnaît que chaque personne peut appartenir simultanément à de multiples catégories d'identité (y compris, mais sans s'y limiter, le sexe ou le genre, la race, l'identité ethnique, la classe, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la capacité, la taille, la citoyenneté, la religion, les croyances). Les institutions et les relations sociales privilégient et marginalisent ces identités différemment, et créent un accès différent aux ressources. (Égale Canada)

INTERSEXE / INTERSEXUÉ

Désigne une personne dont les caractéristiques chromosomiques, hormonales ou anatomiques ne correspondent pas aux conceptions traditionnelles de ce qu'est un homme ou une femme. Nombre de personnes considèrent que le terme les stigmatise, compte tenu des diagnostics posés par les médecins sur des enfants et de jeunes adultes (chez certains, il faut attendre la puberté avant de poser un tel diagnostic). L'identité de genre peut poser un problème aux personnes intersexuées, comme tous les humains. (Égale Canada)



INTERVENTION

Action visant à améliorer une situation; effort délibéré et organisé en vue d'améliorer la condition d'une ou plusieurs personnes en modifiant le milieu, les politiques ou les circonstances auxquelles elles font face. (AY)

INTIMIDATION

Dénigrement ou harcèlement d'une personne pouvant provenir d'un abus de pouvoir ou d'autorité, ou fondé sur certains traits physiques ou de personnalité. L'intimidation peut se fonder sur des perceptions de différences de race, de genre, de religion, d'identité ethnique, d'aptitude, d'orientation sexuelle ou autres. (EESM)

L'alinéa 1.2 de la Loi sur les écoles publiques du Manitoba définit l'intimidation comme suit :

- 1.2(1) Dans la présente loi, le terme « intimidation » s'entend des comportements qui ont pour but ou dont l'auteur devrait savoir qu'ils auront pour effet
- a) soit de causer à autrui de la peur, de l'intimidation, de l'humiliation, de la détresse ou tout autre préjudice, qu'il soit d'ordre corporel, émotif ou matériel ou qu'il porte à l'estime de soi ou à la réputation;
 - (b) soit de créer un milieu négatif pour autrui à l'école.

Caractéristiques et formes

1.2(2) L'intimidation :

- (a) se produit de manière caractéristique dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre son auteur et la personne en faisant l'objet, et prend la forme d'un comportement généralement mais non nécessairement répété;
- (b) peut être directe ou indirecte;

(c) peut se faire :

- (i) par toute forme d'expression, qu'elle soit écrite, verbale, faciale ou gestuel,
- (ii) par tout moyen de communication électronique – y compris les médias sociaux, la messagerie texte, la messagerie instantanée, les sites Web et le courrier électronique – le type d'intimidation visé au présent sous-alinéa étant aussi appelé cyberintimidation à l'alinéa 47.1(2).

Cadre délimitant la participation à l'intimidation

1.2(3) Participe à un acte d'intimidation la personne qui s'y livre directement ou qui délibérément y prête son assistance ou l'encourage de quelque manière que ce soit.

INUIT

Peuples autochtones du Nord du Canada qui vivent, au-delà de la limite forestière, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, dans le Nord québécois et au Labrador. Dans la langue inuite, l'inuktitut, le mot « inuit » signifie « les gens ». Les Inuits sont l'un des groupes culturels qui constituent les peuples autochtones du Canada.

Le terme est également employé à l'échelle internationale. En 1977, le Conseil circumpolaire inuit qui s'est tenu à Barrow, en Alaska, a officiellement adopté le terme « inuit », pour remplacer « esquimau », qui signifie « mangeur de viande crue ». (EESM)

INVISIBILITÉ (stealth)

Terme utilisé dans le cas de personnes trans qui vivent leur identité de genre sans la dévoiler. Il en existe différents degrés et sous-types. La plus radicale, « l'invisibilité profonde », a déjà été requise ou recommandée par les normes de soins de santé : cela signifie la rupture de tout contact avec ceux et celles qui connaissaient la



personne selon son sexe assigné, y compris la famille d'origine, le déménagement dans une autre ville et le changement d'emploi. (Égale Canada)

ISLAMOPHOBIE Terme récemment créé pour désigner l'expression de stéréotypes négatifs, de préjugés ou d'actes d'hostilité envers la religion islamique ou les Musulmans. (FCRR)

ISOLEMENT État de quelqu'un qui vit isolé ou qui se sent seul et séparé des autres membres de la société, ou qui est incapable d'entrer en contact avec autrui; cause d'une profonde détresse affective pour quiconque en souffre. (AY)

JUSTICE Traitement juste, équitable et raisonnable sans égard à la couleur, au sexe, à l'âge, à la santé, à la richesse ou à la pauvreté, aux antécédents, à la race, à l'origine ethnique, à la condition, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre de la personne; traitement juste et équitable en vertu de la loi et dans toutes les relations sociales. (AY)

JUSTICE SOCIALE Égalité de traitement et des chances de développement social et économique, peu importe l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la race, l'origine ethnique, le sexe, l'origine nationale, l'âge ou l'état de santé. Concept selon lequel « chacun jouit d'une inviolabilité, fondée sur la justice, que même le bien-être de la société ne peut outrepasser. C'est pourquoi la justice rejette l'idée que la perte de la liberté de certains est justifiée par le plus grand bien de tous ». (John Rawls) (AY)

Concept fondé sur la conviction que chaque individu ou chaque groupe d'une société doit avoir des chances égales, pouvoir jouir de l'équité et des libertés civiles, et participer aux libertés et aux responsabilités sociales, éducatives, économiques, institutionnelles et morales que la société valorise. Cela inclut l'accès juste et équitable aux institutions, aux lois, aux ressources et aux débouchés, sans restrictions arbitraires fondées sur des différences observées ou des interprétations relatives à l'âge, à la couleur, à la culture, à la capacité physique ou mentale, à l'éducation, au sexe, au revenu, à la langue, à l'origine nationale, à la race, à la religion ou à l'orientation sexuelle.

En général, une société juste valorise la dignité humaine, célèbre la diversité, poursuit un objectif commun, respecte les responsabilités et les droits individuels et collectifs, réduit les écarts entre les personnes favorisées et défavorisées, fournit un accès équitable aux ressources pour assurer la santé et le bien-être, élimine la discrimination systémique et répond à divers besoins. (EESM)

KATHOEY Le terme *kathoe*y est plutôt insaisissable et ambigu, même pour les *katho*eys. On le traduit souvent par « travesti », « transgenre » ou « transsexuel ». En raison de l'émergence d'une identité gaie masculine en Thaïlande, le terme est de plus en plus réservé aux travestis. Il n'est cependant pas bien accueilli dans le milieu car il peut facilement être utilisé pour s'adresser à des personnes. Il peut menacer les personnes qui essaient de passer pour une femme. Les personnes que d'autres appellent *kathoe*y préfèrent souvent s'appeler un « deuxième type de femme » (*phu-ying praphet song*) ou une « déesse transformée » (*nang-fa jamlaeng*). (TT)



KOTHI/KOTI

La recherche contemporaine sur les sexualités et les genres démontre clairement que les catégories binaires homme/femme ou hétérosexuel/homosexuel sont peu utiles pour décrire la gamme des identités, des désirs et des pratiques qu'on trouve en Inde. *Kothi*, ou *koti*, est utilisé par les hommes qui féminisent leurs comportements (pour séduire des partenaires sexuels « virils » ou se forger leur propre genre habituellement dans des situations ou des contextes particuliers) et qui indiquent une préférence pour la pénétration anale ou orale. Les comportements des *kothis* ont une grande « qualité performative » dans la société. Les *kothis* utilisent l'expression pour désigner les hommes qui aiment la pénétration anale, même si leur « comportement performatif » n'est pas féminisé. C'est le cadre principal et le plus visible des comportements des HARSAH. Les *kothis* déclarent ne pas avoir de relations sexuelles avec d'autres *kothis*, mais seulement avec de « vrais mâles ». Nombre d'entre eux sont cependant mariés à des femmes et ont des obligations familiales. (MHI)

LESBIENNE

Femme qui éprouve une attirance émotionnelle et sexuelle pour d'autres femmes. (Égale Canada)

LGBT/GLBT

Acronymes courants de lesbienne, gai, bisexuel, transgenre, transsexuel et bispirituel. Minorité sexuelle est un synonyme. (ATA)

LGBTQ

Acronyme de lesbienne, gai, bisexuel, transgenre, transsexuel, bispirituel, *queer* et en questionnement. (Égale Canada)

Acronyme de lesbienne, gai, bisexuel, bispirituel, transgenre (transsexuel), intersexe, en questionnement, *queer* et alliés. L'acronyme saisit tous les éléments des différentes orientations sexuelles et identités de genre. On trouve d'autres acronymes comme GLBT, LGBTTIQ, LGBTTTQQI et LGBTQ. LGBTT est une version abrégée d'usage courant au Canada. (EESM)

LOI SUR LES INDIENS

Adoptée peu après la Confédération, la *Loi sur les Indiens* constituait une fusion des lois coloniales d'avant la Confédération qui avaient été mises à jour pour satisfaire aux besoins de l'État canadien naissant qui voulait agrandir son territoire et permettre aux colons européens de s'installer dans l'Ouest et dans d'autres régions. Cette loi canadienne régit les relations juridiques et politiques du gouvernement fédéral avec les peuples autochtones de tout le pays. Elle a été modifiée à maintes reprises. À la fin du 19^e siècle et au cours des premières décennies du 20^e siècle, elle a été révisée et est devenue plus répressive, et elle devait favoriser les objectifs d'assimilation de l'État canadien. Depuis 1945, certains de ses éléments les plus répressifs et les plus préjudiciables ont été retirés pour se conformer aux lois internationales sur les droits de la personne ayant trait aux droits civils et politiques, dont l'opposition au génocide. (PGO)



MAHU *Mahu* est un terme utilisé en Polynésie pour décrire les femmes ou les hommes efféminés. *Mahuwahine* est un nouveau terme d'autonomisation employé par la communauté transgenre d'Hawaïi pour désigner l'identité transgenre homme-à-femme (MTF) sous diverses formes; l'utilisation du terme coïncide avec la renaissance culturelle des Hawaïens. (HRBM)

MASCULIN Terme servant à décrire des comportements sociaux et culturels propres au sexe masculin; voir « Féminin ». (AY)

MÉTIS Désignait à l'origine les personnes d'ascendance mixte indienne et française. Désigne à présent les personnes qui s'identifient comme Métis, qui possèdent un lien ancestral avec la nation Métis ou qui sont acceptées comme membres de cette communauté. (EESM)

MINORITÉ INVISIBLE Au Canada, selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, on entend par minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Il s'agit principalement des groupes suivants : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe, Asiatique occidental, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain, Japonais et Coréen. (Statistique Canada)

Par conséquent, les minorités invisibles incluent les personnes qui sont susceptibles de subir des inégalités sociales fondées sur des facteurs non physiques ou non visibles comme l'incapacité, la langue ou l'orientation sexuelle. Le terme peut désigner un groupe peu nombreux ou une position sociale inférieure. (EESM)

MINORITÉ SEXUELLE Terme général désignant les personnes qui expriment leur sexualité de manière non conformiste; inclut les personnes qui se définissent comme gaies, lesbiennes, bisexuelles, transgenre, *queer*, bispirituelles, de troisième sexe/genre, etc. (AY)

MINORITÉ VISIBLE Terme que l'on trouve dans les lois fédérales et qui désigne les personnes qui n'appartiennent pas à la race majoritaire au sein d'une population donnée. Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi, on entend par minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Statistique Canada utilise aussi l'expression pour désigner une catégorie démographique.

En mars 2007, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations-Unies a dénoncé l'expression « minorités visibles » et indiqué que son utilisation au Canada était raciste. En effet, l'expression donne l'impression que la « peau blanche » est la norme et que tout ce qui s'en éloigne est visible. Le Comité n'a cependant pas suggéré de solution de rechange. Il faut donc utiliser l'expression avec discernement.

Même s'il fut un temps où les personnes de couleur formaient un groupe minoritaire comparativement à la majorité de la population, la composition démographique du Canada a beaucoup changé et ce n'est plus le cas. Par conséquent, l'expression « minorité visible », bien qu'elle se trouve toujours dans certaines lois, perd sa pertinence et ne s'applique plus à notre société en raison de l'évolution démographique.

De nos jours, les groupes qu'on appelle « minorités visibles » préfèrent l'expression « minorités racialisées ». (EESM)



MISOGYNIE Haine des femmes. (CDO)

MONOSEXISM Préjugé et parti pris en faveur de personnes qui ne sont attirées que par des personnes appartenant à un seul sexe ou à une seule identité ou expression du genre. Inclut la présomption que l'homosexualité et l'hétérosexualité sont supérieures ou préférables à la bisexualité ou à la pansexualité, ou que les bisexuels et les pansexuels sont tout simplement volages. (Égale Canada)

NEUTRE
(sur le plan du genre) Vêtements, styles, activités, espaces que la société ou la culture considère comme approprié, sans égard au genre; tout ce qui n'est pas associé à un genre en particulier. (AY)

NON CONFORME
(sur le plan du genre) Désigne une identité ou expression du genre qui ne correspond pas aux attentes culturelles ou sociales fondées sur le sexe ou le genre assigné. (Égale Canada)

OBLIGATION DE PRENDRE DES MESURES D'ADAPTATION

En vertu du *Code des droits de la personne du Manitoba*, les

commissions scolaires, les employeurs, les syndicats et les fournisseurs de services ont l'obligation légale de permettre à chacun d'avoir accès aux services en toute égalité et d'y prendre part, et d'accomplir ses fonctions au mieux de ses capacités au travail ou dans un établissement d'enseignement. (Voir Mesures d'adaptation raisonnables à <http://www.manitobahumanrights.ca/reasonableaccommodation.fr.html>)

OPPRESSION

Traitement cruel ou injuste tenace, tantôt inconscient, tantôt tacite; déni constant du droit d'autrui à un traitement juste et équitable, et à l'égalité des chances. (AY)

ORIENTATION SEXUELLE

Capacité d'éprouver une attirance émotionnelle et/ou sexuelle profonde pour une autre personne en fonction du sexe ou du genre de celle-ci. (Égale Canada)

ORIENTATION SEXUELLE PERÇUE

Présomption qu'une personne est lesbienne, gaie, bisexuelle ou hétéro sans connaître sa véritable orientation sexuelle. Les perceptions relatives à l'orientation sexuelles s'appuient souvent sur des stéréotypes liés à l'expression de genre (p. ex., l'apparence que « devrait » avoir un homme hétéro). (Égale Canada)



PANSEXUEL Personne qui éprouve une attirance émotionnelle et sexuelle envers des personnes de diverses expressions ou identités de genre ou de divers sexes assignés. (Egale Canada)

PANTHI/GIRYA La recherche contemporaine sur les sexualités et les genres démontre clairement que les catégories binaires homme/femme ou hétérosexuel/homosexuel sont peu utiles pour décrire la gamme des identités, des désirs et des pratiques qu'on trouve en Inde. *Panthi / girya* désigne tout « homme viril » qui pénètre son partenaire sexuel, qu'il s'agisse d'un autre homme ou d'une femme. Le *panthi / girya* est vraisemblablement marié à une femme et a accès à d'autres femmes. Les *panthis / giryas* occupent un vaste éventail d'emplois dans la société – de conducteurs de pousse-pousse à hommes d'affaires. (MHI)

PARTIALITÉ (parti pris) Opinion, préférence, inclination ou préjugé subjectif pour ou contre une personne ou un groupe, qui est formé sans justification raisonnable et qui influence la capacité d'un individu ou d'un groupe à évaluer objectivement ou avec justesse une situation particulière. Une crainte raisonnable de partialité existe lorsqu'un individu ou un groupe présume d'une situation et ne peut par conséquent pas l'évaluer équitablement en raison de préjugés. (EESM)

PASSER POUR Assumer une identité ou expression du genre qui diffère de celle qui a été assignée à la naissance. Le verbe est également utilisé pour désigner les gais, les lesbiennes et les bisexuels dans le placard qui « passent pour » des hétéros. (Dans certaines cultures, ce verbe veut dire assumer avec succès une identité raciale, ethnique ou culturelle différente). (AY)

PERSONNE TRANS Toute personne qui refuse de se conformer à la binarité homme/femme ou masculin/féminin, ou qui ne s’y reconnaît pas. La personne se définit comme un homme trans ou une femme trans, ou autrement, par exemple comme « intergenre ». Il existe plus d’une identité trans, et « trans » ne désigne pas seulement les personnes qui ont subi (ou qui désirent subir) un réassignement sexuel chirurgical. (SO)

PEUPLES AUTOCHTONES Peuples descendant des premiers habitants d’une nation ou d’un territoire. Au Canada, le terme désigne trois groupes culturels d’Autochtones : les Inuits, les Métis et les Premières nations. Il s’agit de trois groupes distincts qui ont un patrimoine, des langues, des pratiques culturelles, des croyances spirituelles, des histoires et des objectifs politiques qui leur sont propres. (APN)

La *Loi constitutionnelle de 1982* accorde le statut officiel d’Autochtone aux Indiens, aux Indiens non inscrits, aux Inuits et aux Métis. Les peuples autochtones du Canada soutiennent qu’ils ont des droits collectifs qui n’ont jamais été abolis et qu’ils ont légitimement droit à des considérations particulières. (EESM)

PLACARD / DANS LE PLACARD Le fait de dissimuler son orientation sexuelle ou identité de genre au travail, à l’école, à la maison ou aux amis. (ATA)

Dissimulation intentionnelle de son orientation sexuelle ou identité de genre, souvent attribuable à la crainte de discrimination ou de violence. Voir « Dans le placard ». (AY)



POUVOIR

Capacité d'agir d'une certaine façon; ici, la liberté et la capacité de reconnaître ouvertement son orientation sexuelle ou identité de genre, sans crainte d'oppression, de discrimination, d'injustice, de violence ou d'abus. (AY)

D'un point de vue sociologique, le pouvoir désigne la capacité d'imposer sa volonté aux autres, malgré la résistance de ceux-ci. L'imposition n'est pas nécessairement coercitive (force ou menace d'utiliser la force); le « pouvoir » ne désigne pas des notions distinctes de force physique ou de pouvoir politique et, à certains égards, il s'apparente davantage à « influence ». (EESM)

PRÉJUGÉ

Parti pris; attitude qui favorise une personne ou un groupe par rapport à un autre; ici, le fait de favoriser une orientation sexuelle ou identité de genre par rapport à une autre; attitude qui entraîne généralement la discrimination. (AY)

PRÉJUGÉ SEXUEL

Discrimination et injustice fondée sur le sexe, le genre, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre; voir aussi « Sexisme ». (AY)

PREMIÈRE NATION

Un des trois groupes culturels distincts qui composent les peuples autochtones. Dans les années 1970, l'expression a remplacé le mot « Indien », que beaucoup jugeaient offensant. Malgré son usage répandu, il n'existe pas de définition juridique. Première nation désigne notamment les Indiens inscrits et non inscrits du Canada. Nombre d'entre eux ont adopté Première nation pour

remplacer le mot « bande » dans le nom de leur collectivité. On dénombre 633 bandes des Premières nations, qui représentent 52 nations ou groupes culturels, et plus de 50 langues. La plupart des membres préfèrent être identifiés selon leur nation, p. ex. Dakota, Déné, Anishanaabe, Ojibwé, Oji-Cri, Pieds-Noirs, etc. (APN / EESM)

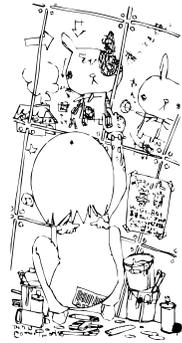
PRÉSENTATION DE GENRE Les façons dont une personne communique son identité de genre à autrui – ce qui inclut le comportement, la tenue vestimentaire, la coiffure, la voix, l’accentuation ou l’atténuation de traits physiques; n’est pas une indication de l’orientation sexuelle; manières et traits utilisés en public pour exprimer son genre – masculin, féminin, ou autre; synonyme d’expression de genre. (AY)

PRIVILÈGE Droits spéciaux, avantages ou immunité consentis à certains groupes ou assumés par ceux-ci, qui les considèrent comme des droits acquis; aux États-Unis, par exemple, le privilège revient principalement aux personnes de race blanche et hétérosexuelles, principalement aux hommes de race blanche (AY)

PROPAGANDE HAINEUSE Désigne certaines des formes les plus destructrices de discrimination contre les droits de la personne car elles propagent la haine envers des groupes identifiables. Les groupes haineux étiquettent et dénigrent habituellement des personnes appartenant à des collectivités vulnérables : immigrants, personnes handicapées, membres de groupes racialisés, religieux ou culturels, homosexuels ou lesbiennes. (FCRR)



QUEER Mot anglais autrefois considéré comme péjoratif pour désigner l'homosexualité ou insulter les personnes LGBT. Bien que certains l'utilisent encore comme injure, le mouvement LGBT (surtout les jeunes) se l'est réapproprié et l'utilise comme symbole de fierté et d'affirmation de la différence et de la diversité, ou comme moyen de contester les catégories d'identité rigides. (Égale Canada)



RACE Catégories créées par la société pour différencier les êtres humains en fonction de leurs origines et fondées sur des caractéristiques physiques ou culturelles comme la couleur de la peau et des yeux, le genre de cheveux, les traits de visage ou l'histoire.

On confond souvent « race » et « groupe ethnique » (groupe de personnes qui ont une histoire ou un patrimoine culturel commun); un groupe racial peut comprendre plusieurs groupes ethniques. (Définition : http://www.manitobahumanrights.ca/publications/school/humanrightsschool_appendix1.fr.html) (CDPM)

RACIALISATION Processus par lequel des groupes en viennent à être désignés comme différents, et pour ce motif, à être assujettis à un traitement différentiel et inégal. Dans le présent contexte, les groupes racialisés comprennent ceux qui peuvent recevoir un traitement différentiel en raison de la perception de la race et d'autres facteurs comme l'origine ethnique, la langue, le statut socioéconomique, la religion, la culture, la politique, etc. (PGO)

RACISME Combinaison de préjugés et de pouvoir qui entraîne la domination et l'exploitation d'un groupe (dominant ou majoritaire) sur un autre (minoritaire ou racialisé). Le racisme affirme qu'un groupe est supérieur et un autre, inférieur. Le terme s'applique à toute action individuelle ou pratique institutionnelle par laquelle des personnes sont traitées différemment en raison de la couleur de leur peau ou de leur origine ethnique. (FCRR)

RACISME CONTRE LES NOIRS Préjugés, stéréotypes et discrimination envers les personnes de race noire, y compris les personnes d'ascendance africaine. Il se manifeste dans les structures, les politiques, les procédures et les programmes organisationnels et institutionnels ainsi que dans les attitudes et les comportements individuels. (FCRR)

RACISTE Terme définissant tout individu, institution ou organisme dont les croyances ou les actions laissent entendre (intentionnellement ou non) que certaines races possèdent des traits négatifs ou inférieurs. Le terme qualifie également la discrimination raciale associée aux politiques, pratiques ou procédures mises en œuvre par une institution, une société ou un organisme qui, bien que s'appliquant à tout le monde et semblant justes, entraînent l'exclusion ou entravent l'avancement des groupes marginalisés, et perpétuent par conséquent le racisme. (FCRR)



RÉAPPROPRIATION DU LANGAGE

Le fait de prendre des termes ou des symboles à connotation péjorative et de les utiliser d'une manière méliorative pour se désigner soi-même ou sa vie. Par exemple, les personnes LGBT de langue anglaise emploient *dyke* et *queer* pour parler d'elles-mêmes d'une manière positive et pour s'affirmer. Les triangles roses et noirs inversés servant autrefois à identifier les gais et les lesbiennes dans les camps de concentration nazis ont été réappropriés. Ils servent à présent d'emblèmes de la fierté gaie et lesbienne, et rappellent au monde entier qu'il faut dénoncer les abus contre les gais, les lesbiennes, les bisexuels et les personnes transgenres. (ATA)

RÉASSIGNEMENT SEXUEL CHIRURGICAL

Interventions chirurgicales destinées à modifier les caractéristiques sexuelles primaires ou secondaires; appelée autrefois « opération pour changement de sexe », expression que certains jugent à présent offensante. (AY)

RELIGION

Les définitions de la religion sont nombreuses. On peut cependant affirmer qu'elle désigne tout système de croyances dans une divinité qui inclut souvent des rites, un code moral, une philosophie de la vie et une vision du monde. On estime qu'il y a 19 grandes religions dans le monde, qui se divisent en une multitude de sectes et de sous-groupes. (EESP)

RESPECT

Considération pour les droits, la dignité, les sentiments, les désirs et les capacités d'autrui. (AY)

RÉVÉLATION DE L'ORIENTATION SEXUELLE D'UNE PERSONNE (outing)

volonté. (AY)

Le fait de révéler, accidentellement ou délibérément, l'orientation sexuelle d'une personne, généralement contre sa

RÔLE DE GENRE

Manières et comportements dictés par la culture ou la société et attendus d'une personne en fonction de son sexe biologique. (AY)



SAME GENDER LOVING
(amour pour les personnes de son genre ou sexe)

Expression anglaise créée par la communauté LGBTQ afro-américaine et utilisée par certains pour qui « gai » et « lesbienne » appartiennent à la communauté gaie et lesbienne de race blanche. (AY)

SÉCURITÉ

À l'abri de la crainte ou de la menace de violence (physique, émotionnelle ou mentale), ainsi que du danger, du risque ou de blessure. (AY)

SEXE / SEXE ASSIGNÉ

Classification biologique voulant qu'une personne soit de sexe masculin ou féminin, ou intersexe. Dans la majorité des cas, le sexe est assigné à la naissance par un professionnel de la santé et s'appuie sur une évaluation visuelle de l'anatomie externe. (Égale Canada)

SEXE BIOLOGIQUE

Sur le plan biologique, le fait de posséder : 1) des organes génitaux femelles (vulve, lèvres, clitoris et vagin) ou mâles (pénis et testicules); 2) des chromosomes femelles (XX) ou mâles (XY); 3) des hormones femelles (estrogène et progestérone) ou mâles (testostérone). On estime qu'un nouveau-né sur 2 000 possède les caractéristiques biologiques des deux sexes à la naissance, ou de ni l'un ni l'autre entièrement (voir « Intersexe », « Genre » et « Identité de genre », termes qui se distinguent du sexe biologique). (AY)

SEXE ET GENRE

Classification fondée sur la physiologie reproductive et déterminée de quatre façons principales, y compris : [1] les caractéristiques sexuelles primaires (vulve, lèvres, clitoris et vagin; pénis et scrotum); [2] le sexe génétique ou chromosomes (XX, XY); [3] les gonades (ovaires, testicules); [4] les caractéristiques sexuelles secondaires (voir ci-dessus; il s'agit d'un continuum où la plupart des personnes se trouvent aux extrémités). (AY)

Il n'est pas facile de s'y retrouver dans ces deux concepts et termes; ils sont toutefois différents. Le sexe désigne le sexe biologique assigné à la naissance d'une personne, et le genre, l'apparence, les manières et les rôles sociaux. (VSB)

SEXE GÉNÉTIQUE

Déterminé par la 23e paire de chromosomes, soit XX pour le sexe féminin et XY pour le sexe masculin; il existe d'autres combinaisons chromosomiques. (AY)

SEXISME

Discrimination et injustice fondées sur le sexe ou le genre et exercées généralement contre les femmes. (AY)

Ensemble de croyances implicites ou explicites, de présomptions erronées et d'actions fondées sur une idéologie de supériorité intrinsèque d'un sexe par rapport à un autre. Se manifeste parfois dans les structures ou les programmes organisationnels ou institutionnels, et peut transparaître dans les attitudes et les comportements individuels.

Le sexisme désigne toute action ou pratique institutionnelle appuyée par le pouvoir institutionnel et destinée à soumettre autrui à cause de son sexe. En principe, le sexisme peut s'exercer par l'un ou l'autre sexe, mais la plupart des institutions demeurent l'apanage des hommes de sorte que le sexisme frappe les femmes. (EESM)



SODEMITE Sodomite : Personne qui pratique la sodomie.

Sodomie : Pratique sexuelle qui consiste dans la pénétration anale du ou de la partenaire. (WI)

**SORTIR / SORTIE DU
PLACARD** (coming out) Le fait de révéler son orientation sexuelle ou identité de genre; la

sortie peut être partielle (dévoilement à certaines personnes seulement). (AY)

[1] Processus par lequel la personne LGBT reconnaît son orientation non hétérosexuelle et l'intègre à sa vie privée et sociale.

[2] Dévoilement de son orientation ou identité à autrui. (ATA)

Prise de conscience et expression de son orientation sexuelle ou identité de genre. (AY)

STÉRÉOTYPE Conception erronée ou généralisatrice, habituellement négative, d'un groupe qui se traduit par la catégorisation consciente ou inconsciente de tous ses membres, sans tenir compte des différences individuelles. Les stéréotypes peuvent porter sur des groupes de personnes qui se distinguent par une ou plusieurs des caractéristiques telles qu'elles sont décrites dans le *Code des droits de la personne du Manitoba*, ou par des facteurs similaires. (Adapté de FCRR)

Généralisation, habituellement excessive, simpliste et souvent offensante, employée pour décrire ou distinguer un groupe. (SO)

STÉRÉOTYPE LIÉ SUR AU GENRE OU SEXE

Présomption selon laquelle les garçons et les filles doivent avoir des rôles distincts, p. ex., les garçons aiment le football, ou les filles ont moins de force physique que les garçons. (SO)

STONEWALL

Évoque les émeutes qui ont eu lieu au bar Stonewall, à New York, le 28 juin 1969; événement considéré comme la naissance du mouvement de revendication des droits civils des personnes LGBT. (AY)

STYLE DE VIE / MODE DE VIE

La façon dont chacun décide de vivre sa vie – mode de vie urbain ou rural, artistique, entrepreneurial, hédoniste; ne peut servir à décrire l'orientation sexuelle (en effet, il n'y a pas plus de style de vie hétérosexuel que de style de vie homosexuel ou gai); l'expression « style de vie homosexuel » est souvent employée par des groupes anti-gais pour insinuer que l'orientation sexuelle est un choix plutôt qu'une identité. (AY)



TRANS Terme qui désigne les identités et expériences transgenres, transsexuels et non conformes sur le plan du genre. Terme général, certaines personnes n'utilisent que cette abréviation. (Égale Canada)

TRANSGENRE Personne qui ne s'identifie pas, en partie ou en totalité, au genre associé à son sexe assigné à la naissance (antonyme de cisgenre). Mot général qui désigne un vaste éventail d'identités et d'expressions du genre. Les personnes transgenres (à l'instar des personnes cisgenres) s'identifient comme hétérosexuels, gais, etc. (Égale Canada)

TRANSITION Processus grâce auquel une personne modifie son apparence ou son corps pour qu'ils correspondent à son genre (appelé aussi « processus d'affirmation du genre »). La transition n'a pas le même sens pour tout le monde, notamment pour des raisons d'accès, de sécurité et de choix personnel. Choisie librement, elle désigne la modification de l'apparence, de la présentation ou des fonctions physiques par des procédés médicaux, chirurgicaux ou autres. (Égale Canada)

TRANSPHOBIE Peur ou haine de toute transgression perçue des normes de genre, qui s'exprime souvent par les injures, l'intimidation, l'exclusion, les préjugés, la discrimination ou la violence. Les personnes transgenres ou perçues comme telles peuvent être la cible de transphobie. (Égale Canada)

TRANSSEXUEL Personne dont le sexe assigné à la naissance ne correspond pas à son identité de genre. La transsexuelle s'identifie comme une femme, et le transsexuel, comme un homme. Certaines personnes transsexuelles transforment leur corps (p. ex., par le réassignement sexuel chirurgical ou l'hormonothérapie) et leur expression du genre conformément à leur identité de genre. Beaucoup se disent transgenres plutôt que transsexuels, parce que les origines psychiatriques du terme « transsexuel » leur déplaisent. (Égale Canada)

TRAVELO Argot pour désigner les personnes transgenres; considéré comme offensant par la plupart des gens. (AY)

TRAVESTI Terme employé par les personnes qui s'identifient généralement à leur sexe assigné à la naissance, mais qui aiment parfois porter des vêtements et accessoires d'un autre sexe ou genre pour satisfaire à des besoins affectifs. (AY)

Le terme désigne plus souvent qu'autrement les hommes qui portent des vêtements féminins dans le but de divertir. (VSB)

**TROISIÈME SEXE
OU GENRE** Désigne une catégorie de personnes qui ne se considèrent ni masculines, ni féminines, et qui estiment appartenir à un autre genre ou sexe.

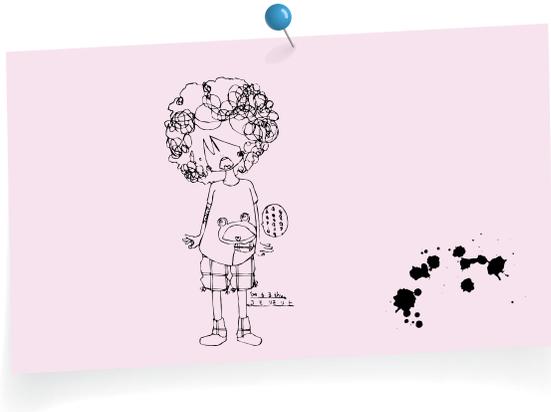


UZEZE (Kitesha)

Dans le Haut-Congo, *uzeze* désigne un homme efféminé, que les Mbala appellent *kitesha*. Les *kitesha* agissent et se vêtissent différemment des autres hommes – ils adoptent des manières féminines, portent des vêtements féminins (sauf le foulard) et sont considérés comme chanceux. On trouve aussi des femmes *kitesha*, qui sont également androgynes par nature. (TSW)

VIOLENCE FAITE AUX GAIS

Agression physique ou verbale contre des personnes GLBTQ, motivée par la haine de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur comportement sexuel. (AY)



-  **ALBERT MCLEOD** : (voir la section Modèles et symboles LGBTQ)

-  **APN** : Assemblée des Premières Nations

-  **ATA** : Foire aux questions sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre de l'Alberta Teachers' Association : What Does the Term LGBT Stand for?

<http://www.teachers.ab.ca/For%20Members/Professional%20Development/Diversity%20and%20Human%20Rights/Sexual%20Orientation/FAQ/Pages/What%20Does%20the%20Term%20LGBT%20Stand%20For.aspx>

Certains termes et définitions ont été adaptés de Safe and Caring Schools for Lesbian and Gay Youth: A Teacher's Guide, publié par l'Alberta Teachers' Association.

-  **AY** : From Advocates for Youth's Creating Safe Space for GLBTQ Youth: A Toolkit

http://www.advocatesforyouth.org/index.php?option=com_content&task=view&id=607&Itemid=177

-  **CDO** : From Cambridge Dictionaries Online (dictionnaire en ligne)

<http://dictionary.cambridge.org/>

-  **CDPM** : Commission des droits de la personne du Manitoba

* Égale Canada

Pour accéder au glossaire en ligne ou y ajouter une entrée, allez à <http://mygsa.ca/content/terms-concepts>



EESM : Éducation et Enseignement supérieur Manitoba, Education for a Diverse, Equitable, Inclusive, & Sustainable Society, glossaire (2011)



FCEE : *Policy on Anti-Homophobia and Anti-Heterosexism* de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (assemblée générale annuelle, juillet 2004)

<http://www.ctf-fce.ca/Documents/BGLTTPolicies%20-English.pdf>



FCRR : Fondation canadienne des relations raciales, glossaire

<http://www.crr.ca/fr/bibliotheque/glossaire-fr-fr-1>



GVSD : District scolaire du Grand Victoria, règlement 4303

<http://www.galebc.org/reg4303.pdf>



HI : Nanda, Serena. « The Hijras of India: Cultural and Individual Dimensions of an Institutionalized Third Gender Role. » Culture, Society, and Sexuality: A Reader, Richard Guy, éd. Parker and Peter Aggleton, 1999.

http://books.google.ca/books?hl=en&lr=&id=MIZbFt6421gC&oi=fnd&pg=PA226&dq=hijra+definition&ots=hTkzVXcvRo&sig=I9xywLWQfCx_DCuPAhq8HbUkfql#v=onepage&q=hijra%20definition&f=false

 **HRBM** : Ellingson, Lyndall, et al. « HIV Risk Behaviors among Mahuwahine (Native Hawaiian Transgender Women). » *AIDS Education and Prevention* (2008): 20.6 558-569.
<http://guilfordjournals.com/doi/abs/10.1521/aeap.2008.20.6.558>

 **MHI** : Khan, Shivananada. MSM and HIV/AIDS in India, 2004.
<http://www.nfi.net/NFI%20Publications/Essays/2004/MSM,%20HIV%20and%20India.pdf>

 **MEO** : Ministère de l'Éducation de l'Ontario
Équité et éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario –
Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de
politiques
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/inclusiveguide.pdf>
Comment tirer parti de la diversité – Stratégie ontarienne
d'équité et d'éducation inclusive
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/equity.pdf>

 **CDPM** : Commission des droits de la personne du Manitoba
<http://www.manitobahumanrights.ca>

 **PGO** : Procureur général de l'Ontario
La lutte contre le crime haineux en Ontario – Rapport final,
(http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/pubs/hatecrimes/HCCWG_fullFR.pdf)



SO : Schools OUT Student Tool Kit

<http://www.schools-out.org.uk/STK/Definitions.htm>



TP : Trans PULSE

<http://transpulseproject.ca/>



TSW : Amara Das Wilhelm's *A Third Sex around the World*, The Gay and Lesbian Vaishnava Association, Inc.

<http://www.galva108.org/aroundtheworld.html>



TT : Brummelhuis, Han Ten. « Transformation of Transgender: The Case of the Thai Kathoey », *Lady Boys, Tom Boys, Rent Boys: Male and Female Homosexualities in Contemporary Thailand*. Peter A. Jackson et Gerrard Sullivan, éd., 1999.

<http://books.google.ca/books?hl=en&lr=&id=G30klcfc8HMC&oi=fnd&pg=PA121&dq=kathoey&ots=bsW70EGGql&sig=h1g3goNSMQFmWtWue8Sj2Gyd1to#v=onepage&q=kathoey&f=false>



UD : Urbandictionary.com



VS : Conseil scolaire de Vancouver, Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Transsexuel, Two-Spirit, Questioning Policy, févr. 2004.

<http://www.vsb.bc.ca/district-policy/acb-lesbian-gay-bisexual-transgender-transsexual-two-spirit-questioning>

Définitions rassemblées par Sarah E. Holmes (coordonnatrice des ressources GLBTQA, 2000-2002) en août 2000, révisées par Andrew J. Shepard, en novembre 2000, mises à jour par Sarah, en août 2002.

University of Southern Maine Safe Zone Project.



W : Wikipédia

**Des écoles sûres et accueillantes –
Guide pour l'équité et l'inclusion
dans les écoles du Manitoba fait
partie de la campagne d'école pour
des écoles sécuritaires.**



© 2014 Manitoba Education, Citizenship and Youth Services
www.manitoba.ca